



## Communiqué sur la saisie en ligne des dossiers des permis de conduire

Le Ministère de l'Équipement, du transport et de la Logistique a mis à la disposition des établissements de l'enseignement de la conduite, un système ouvert sur le WEB pour la prise des rendez-vous des examens de permis de conduire et la saisie des dossiers des candidats.

Opérationnel depuis avril 2013, ce système s'inscrit dans la stratégie du Ministère, qui vise à améliorer la transparence et la crédibilité de ses services, par l'utilisation de l'outil informatique et la limitation de l'intervention humaine dans les procédures administratives.

D'autre part, il permet à l'administration d'améliorer son service en réduisant les délais de traitement des dossiers, grâce à la pré-saisie des données au niveau de ces établissements.

Ce système est accessible via le site web du ministre ([www.equipementtransport.gov.ma](http://www.equipementtransport.gov.ma)) à partir de l'espace "Saisie en ligne des dossiers PC" .

Il permet :

- La prise des rendez-vous en ligne pour passer l'examen du permis de conduire ;
- La réduction des durées d'attente au moment du dépôt des dossiers d'examen du permis de conduire du fait de la réception électronique, par les centres immatriculateurs, des données saisies par les établissements de l'enseignement de la conduite;
- L'encadrement direct par les établissements de l'enseignement de la conduite de l'opération de la constitution et le dépôt des dossiers de candidature auprès desdits centres ;
- La réduction des déplacements des candidats aux centres immatriculateurs pour se procurer certains imprimés nécessaires à la constitution des dossiers de candidature à l'examen du permis de conduire .

A ce jour :

- **1885** Auto-écoles ont été inscrites sur ce système ;
- **2150** dossiers d'examen sont saisis en moyenne par jour ;
- **212 000** consultations sont enregistrées en moyenne par mois.

